

Conditions générales de vente Hometime (version du 31/08/2018)

Watch Next offre un service de conciergerie horlogère sous la marque « Hometime » qui permet d'entretenir, réparer et essayer des montres au domicile du client.

Watch Next est indépendant des marques de montres qu'elle entretient et intervient uniquement en tant qu'intermédiaire non affilié. Watch Next fait ainsi appel aux services des réseaux officiels des marques mais également aux meilleurs horlogers indépendants qu'elle a sélectionnés pour apporter tous les services décrits ci-dessous.

Article 1 : Objet

1.1. Les présentes conditions générales de vente (« CGV ») décrivent les conditions selon lesquelles la société Watch Next, société par actions simplifiée immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 800 198 418, dont le siège social est situé 322 rue Saint Honoré à Paris 1er arrondissement (75001) (ci-après « Watch Next »), propose et fournit ses services d'entretien et d'essai de montres mécaniques et ses services complémentaires.

1.2. Les présentes CGV s'appliquent à toute prestation de service fournie par Watch Next et sont adressées au Client ou mises à sa disposition préalablement à la conclusion du contrat.

1.3. Watch Next se réserve le droit d'adapter, modifier ou compléter à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables à la prestation de service sont celles en vigueur à la date figurant sur le Bon de Commande. Elles prévalent sur toutes autres stipulations contractuelles.

1.4. Toute commande par le Client entraîne l'acceptation pleine et sans réserve des CGV par le Client.

Article 2 : Définitions

« Bon de commande » désigne le devis établi par Watch Next après réception de l'accord du Client par email sur la Proposition commerciale, dans les conditions prévues à l'article 4 ci-après.

« Client » désigne toute personne physique ayant la capacité juridique et souhaitant bénéficier des services proposés par Watch Next.

« Contrat » désigne l'ensemble contractuel formé par les CGV et le Bon de Commande.

« Proposition commerciale » désigne la première proposition de prestation de services établie par Watch Next, sur demande du Client effectuée sur le Site. Il s'agit d'un premier document qui ne vaut pas devis.

« Site » désigne le site Internet de Watch Next accessible à l'adresse URL <http://www.hometime.fr/>.

Article 3 : Services

Watch Next fournit des services d'entretien et d'essai de montres mécaniques. Elle peut, à titre accessoire, fournir des prestations complémentaires en lien avec cette activité, comme la vente d'accessoires horlogers.

Watch Next se déplace au domicile du Client ou en tout autre endroit de son choix, sous réserve du respect des conditions de sécurité, pour l'exécution de ses prestations, après accord du Client. Les services fournis par Watch Next ne relèvent pas du démarchage.

Les caractéristiques des services proposés par Watch Next sont présentées dans la rubrique « Les services » qui est accessible sur le Site. Pour plus de détails concernant l'entretien ou l'essai d'une montre, le Client est invité à se rendre sur la page « FAQ » qui est accessible sur le Site et à solliciter une Proposition commerciale.

• Services d'entretien de montres

Watch Next fournit des prestations d'entretien de montres incluant notamment :

- une prise en charge de la montre à entretenir. La collecte de la montre donne lieu à un examen contradictoire avec prise de photographies et à un PV détaillant l'état de la montre et remis au Client ;
- la remise de la montre confiée par le Client, auprès du service après-vente du réseau officiel de la marque de la montre ou d'un horloger partenaire indépendant, au choix du Client ;
- la restitution de la montre une fois entretenue, au domicile du Client.

Le Client fournit à Watch Next toutes les informations relatives à la montre qu'il souhaite entretenir et nécessaires à l'établissement du Bon de Commande (modèle, problème d'étanchéité, dysfonctionnement éventuel, etc).

Watch Next établit le Bon de Commande sur la base de ces seules informations.

Watch Next ne procède pas à un contrôle complet de la montre au moment de sa remise par le Client, la montre n'étant par exemple

jamais ouverte lors du rendez-vous de collecte. Le prix proposé dans le Bon de Commande peut en conséquence être modifié, à la hausse ou à la baisse, suite à l'examen réalisé par l'atelier horloger, notamment si cet examen révèle des dysfonctionnements ou si l'entretien requiert l'achat de pièces complémentaires.

Toute modification du prix est soumise à l'accord du Client.

• Services d'essai de montres

Watch Next propose au Client d'essayer des montres de prestige d'occasion pendant toute la durée de l'intervention sur la montre confiée en entretien. Cette prestation fait l'objet d'un contrat spécifique entre les parties, lequel précise notamment les conditions dans lesquelles la montre peut être utilisée par le Client.

Les montres proposées à l'essai et effectivement disponibles sont présentées sur le Site. Il est précisé que les photographies des produits proposés ne sont pas contractuelles. En cas d'indisponibilité temporaire, une date de disponibilité prévisionnelle est indiquée. Il n'est pas possible de poser une option sur un produit non disponible.

Un seul essai de montre est possible pendant un même entretien d'une ou plusieurs montres.

Le service d'essai de montre est fourni par Watch Next pour une durée déterminée et moyennant le paiement d'un prix établi en fonction de cette durée et du modèle de montre essayé.

- En cas de dépassement de la durée d'essai dû au fait du Client, Watch Next se réserve le droit d'appliquer une majoration du prix de l'essai (exemple: en raison d'un incident de paiement ou d'un manque de disponibilité du Client lors de la restitution de la montre).
- En cas de dépassement de la durée d'essai dû à Watch Next, l'essai est prolongé sans aucun surcoût pour le Client.
- Watch Next se réserve la possibilité de facturer tout ou partie de l'essai (prorata temporis) en cas de réduction de sa durée par le Client, sans justes motifs. Il est précisé à cet égard que la réduction de la durée de l'essai suite à l'annulation de l'entretien de la montre par le Client pour des raisons de modification tarifaire substantielle de l'entretien pourra donner lieu à facturation si cette annulation intervient tardivement.

Pour plus de détails sur les tarifs des prestations de Watch Next, le Client est invité à se rendre sur la page <http://www.hometime.fr/les-services/les-prix>.

• Services complémentaires

Watch Next propose, sur demande préalable du Client, des services complémentaires en lien avec son activité, comme la vente d'accessoires horlogers, l'expertise et l'évaluation de montres. La prestation de services complémentaires fait l'objet d'une proposition commerciale complémentaire, établie gratuitement sur demande du Client.

Les prestations de services complémentaires pourront être facturées avec les autres services fournis par Watch Next.

Article 4 : Commande

Le Client commande la prestation de services à Watch Next selon les étapes suivantes :

• Etape 1 : Proposition commerciale

Le Client renseigne le formulaire de demande de devis accessible à l'adresse URL <http://www.hometime.fr/demande-de-devis>.

Watch Next établit une Proposition commerciale sur la base des informations fournies par le Client et lui adresse par email, à l'adresse électronique renseignée par lui dans le formulaire.

Cette Proposition commerciale indique les conditions de prestation de services applicables au regard de la situation du Client et de la prestation demandée (entretien et/ou essai, modèle de montre, circuit d'entretien choisi – réseau officiel ou horloger partenaire) et renvoie vers les CGV via un lien hypertexte. La Proposition commerciale est valable deux semaines à compter de son émission.

Le Client fait part de son accord sur la Proposition commerciale par email à l'adresse contact@hometime.fr ou tout autre moyen de communication.

Toute modification du délai de livraison et/ou des conditions tarifaires prévues dans la Proposition commerciale, notamment en cas d'entretien dans le réseau officiel de la marque, sera soumise à l'accord du Client.

• Etape 2 : Bon de Commande

Après accord du Client sur la Proposition commerciale, Watch Next établit un devis formel valant bon de commande une fois signé, précisant les conditions contractuelles

spécifiques applicables au Client. Il indique notamment la période au cours de laquelle la prestation sera livrée.

Ce Bon de Commande est envoyé au Client par email pour signature. Les présentes CGV y sont annexées. Le Client donne son accord par email et s'engage à transmettre à Watch Next une copie du Bon de Commande signé, l'original étant remis à la remise de la montre pour entretien.

Le Bon de Commande est accepté au jour de la confirmation par email.

L'acceptation du Bon de Commande par le Client entraîne l'acceptation pleine et sans réserve des CGV.

• Délai de rétractation

Le Client bénéficie d'un droit de rétractation, conformément aux dispositions de l'article L. 121-16 du Code de la consommation. Le délai de sept (7) jours francs court à compter de l'acceptation du Bon de Commande. Le Client peut exercer son droit de rétractation par email à l'adresse contact@hometime.fr.

Il est expressément convenu que le Client ne pourra pas exercer son droit de rétractation si le rendez-vous de remise de la montre intervient dans un délai inférieur à 7 jours à compter de l'acceptation du Bon de Commande, en application de l'article L. 121-20-2, 1° du Code de la consommation.

• Rendez-vous de prise en charge/ Remdez-vous de restitution

A la date convenue dans le Bon de Commande, Watch Next se rend au lieu convenu avec le Client.

La collecte de la montre donne lieu à un examen contradictoire avec prise de photographies.

Watch Next dresse un PV de collecte détaillant l'état de la montre du Client. Un PV de remise est également remis au Client en cas d'essai de montre.

Watch Next informe le Client dès que sa montre est prête et confirme le montant total de la prestation. Un rendez-vous est convenu entre les Parties. Lors de ce rendez-vous, Watch Next remet au client sa facture, la fiche de garantie de la montre, précisant l'étendue de la garantie et une fiche de restitution formalisant la remise de sa montre au client.

Article 5 : Tarifs

Les tarifs qui sont mentionnés dans la rubrique « Les tarifs » sur le Site, sont fournis à titre strictement indicatif. Les prix des services proposés par Watch Next sont en euros et toutes taxes comprises. Watch Next se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment.

Le tarif applicable à la prestation est celui indiqué dans le Bon de Commande.

Article 6 : Modalités de paiement

Le règlement de chaque facture s'effectue, au choix du Client, par chèque ou par virement bancaire, ou tout autre moyen convenu entre les Parties. Le moyen de paiement est spécifié dans le Bon de Commande.

• En cas de paiement par chèque :

50% du montant total TTC de la facture est payé à titre d'acompte par le Client, au jour du rendez-vous à domicile de prise en charge de la montre ; le solde devant être payé lors du rendez-vous de restitution.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

En cas d'annulation par le Client de la commande en cours pour des raisons autres qu'une modification tarifaire, l'acompte versé reste intégralement dû à Watch Next.

Tout incident de paiement au jour de la prise en charge de la montre entraînera l'annulation de la commande du Client.

• En cas de paiement par virement bancaire :

Lorsque Watch Next informe le Client que sa montre est prête, Watch Next précise le montant total de la prestation. Une copie de la facture est alors envoyée par email, au Client pour règlement avant le rendez-vous de restitution de la montre.

Le Client s'engage à payer le montant total de la prestation et à fournir à Watch Next la preuve de ce paiement lors de ce rendez-vous de restitution.

Article 7 : Retard de paiement et pénalité

Tout retard ou incident de paiement au jour de la restitution entraînera :

- la prise d'un deuxième rendez-vous pour paiement et restitution de la montre ; Il est précisé que la prolongation de l'essai d'une montre en raison d'un défaut de paiement du Client donnera lieu à une majoration pour celui-ci;

- l'application sur le montant hors taxes de la somme restant due, d'un taux d'intérêt de retard égal au taux d'intérêt légal en vigueur majoré de 5 points, à compter de la date d'échéance, qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire ;
- l'application d'une pénalité additionnelle de 50€ pour frais de déplacement.

Conformément aux articles L. 441-6 et D. 441-5 du Code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard visées ci-dessus, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement.

Watch Next se réserve le droit d'appliquer une indemnité complémentaire lorsque les frais de recouvrement exposés, sur justificatifs, seront supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire prévue par la loi.

Article 8 : Obligations des parties

8.1. Watch Next s'engage à fournir la prestation de services commandée par le Client selon les modalités prévues dans le Bon de Commande. Watch Next s'engage à cet égard à respecter les règles de l'art en vigueur dans son secteur d'activité.

Watch Next se réserve le droit de travailler avec tous sous-traitants de son choix et notamment tous horlogers partenaires indépendants pour fournir la prestation de services commandée par le Client. Watch Next s'engage à informer le Client de tout élément ou événement qui serait susceptible de retarder ou de compromettre l'exécution des prestations.

8.2. Le Client s'engage à payer les sommes dues selon les modalités prévues aux présentes.

Le Client s'engage à fournir à Watch Next tous les documents et informations nécessaires à la réalisation de la prestation commandée, et notamment les pièces et factures attestant de la titularité et de l'authenticité de la montre.

Le Client qui aura choisi l'essai d'une montre s'engage à l'utiliser selon les modalités prévues dans le contrat d'essai et à la restituer telle qu'il l'a reçue, à la date convenue entre les parties. Il répond de toute dégradation de la chose, à l'exclusion des dégradations qui seraient dues à la vétusté du bien ou à un cas de force majeure. Le Client s'engage à utiliser la montre remise en essai, à titre exclusivement personnel et avec tout le soin nécessaire. Le Client s'interdit de la prêter, de la mettre à disposition d'un tiers ou d'en faire un usage professionnel ou commercial. Le Client s'engage à informer Watch Next dans les meilleurs délais de tout événement qui serait susceptible de compromettre ou retarder la restitution de la montre remise en essai dans les conditions prévues ci-avant.

Le Client s'engage à se rendre disponible pour organiser la remise et la restitution des montres entretenue et à l'essai.

– En cas d'entretien de montre sans essai:

Le Client s'engage à récupérer sa montre dans les meilleurs délais possibles et en tout état de cause dans un délai de 1 mois à compter du jour où la montre est prête.

Passé ce délai, Watch Next se réserve la possibilité de facturer tout frais notamment d'assurance ou de stockage engagé par Watch Next pour la garde de la montre du Client. Toute montre qui n'aura pas été réclamée dans le délai d'un an par le Client sera considérée comme abandonnée et pourra être vendue dans les conditions prévues par la loi.

– En cas d'entretien de montre avec essai de montre :

Si le Client n'est pas disponible à la date proposée par Watch Next, le Client s'engage à proposer un rendez-vous de restitution sous huitaine.

Passé ce délai, la prolongation de l'essai d'une montre en raison de l'indisponibilité du Client pourra donner lieu à une majoration du tarif, tel que prévu à l'article 3 ci-avant.

Article 9 : Responsabilité

Watch Next ne peut être tenue pour responsable des dommages imprévisibles et/ou indirects subis par le Client du fait des prestations fournies, tels que, sans que cette liste ne soit limitative, un manque à gagner, une perte de chance, tout préjudice financier ou tout préjudice immatériel tel que le préjudice d'image.

Watch Next ne saurait être tenue pour responsable de l'inexécution d'une de ses obligations contractuelles qui serait due au fait du Client ou d'un tiers ou à la survenance d'un événement de force majeure, telle que définie ci-après dans les CGV.

A ce titre, Watch Next ne peut voir sa responsabilité engagée en cas de retard dû au fait d'un tiers et notamment des services horlogers partenaires auxquels est confiée la montre du Client (réseau officiel de la marque de la montre / horloger indépendant).

Il est rappelé également que Watch Next intervient uniquement en tant qu'intermédiaire. Elle est indépendante des marques de montre pour lesquelles elle propose ses services. A ce titre, la responsabilité d'une marque ne peut être engagée dans le cas d'un entretien ou d'une réparation réalisé(e), au choix du Client, en dehors du réseau officiel de la marque.

Article 10 : Garantie / Assurance

Watch Next s'engage à maintenir à tout moment une assurance adéquate couvrant les risques liés à son activité.

• En cas d'entretien

Les conditions de garantie fournies par Watch Next sont déterminées en fonction de la montre remise en entretien. Elles ne peuvent être déterminées avant analyse par le service horloger, Watch Next ne procédant à aucun contrôle de la montre au moment de sa remise par le Client.

Watch Next fournit au Client une garantie de bon fonctionnement et une garantie d'étanchéité de la montre dont l'étendue est précisée dans le document « Garantie – fiche d'entretien » qui est remis au Client lors de la restitution de la montre.

• En cas d'essai de montre

Le Client s'engage à vérifier l'étendue de son assurance, en cas d'essai d'une montre, et à souscrire, le cas échéant, une assurance complémentaire pour toute la durée de l'essai afin de couvrir les éventuels dommages causés à la montre de Watch Next, pour sa valeur telle qu'indiquée dans le PV de remise d'une montre à l'essai.

Watch Next se réserve le droit de demander au Client toute garantie complémentaire pour garantir la montre essayée contre toute éventuelle dégradation, détérioration ou perte, telle que la remise d'un chèque d'un montant équivalent à la montre à titre de caution ou la prise d'un gage sur la montre confiée pour entretien, selon sa valeur et sous réserve que cette montre appartienne au Client. Les conditions selon lesquelles ces garanties sont appliquées sont précisées dans le contrat d'essai.

Article 11 : Propriété Intellectuelle/ Lutte contre la contrefaçon

Watch Next s'engage à remettre en essai uniquement des montres authentiques.

Watch Next se réserve le droit de refuser l'entretien d'une montre qui se révélerait être une contrefaçon.

Le Client remet à cet égard Watch Next tout document relatif à la montre tel que facture, garantie et attestant de son authenticité, au moment de sa remise.

Watch Next ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de confiscation ou de destruction de la montre par le service horloger choisi par le Client, au motif que cette montre n'est pas authentique.

Article 12 : Convention de preuve et Archivage

Le Client accepte que toutes les correspondances et/ou communication et/ou transmission d'information ayant lieu avec Watch Next par voie électronique sont présumées avoir la même force probante qu'un écrit sur support papier.

Les données enregistrées sur le système informatique de Watch Next constituent la preuve de la nature, du contenu et de la date de la commande. L'archivage de la commande et des échanges avec le Client par Watch Next est effectué dans les conditions et les délais légaux. Le Client peut accéder à cet archivage en contactant le service Relations Clients indiqué sur le Site.

Article 13 : Divers

13.1. Pour toute information, question ou réclamation, le Client peut s'adresser du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h au service Relations Clients de la société par email à l'adresse: contact@hometime.fr

13.2. Le fait que l'une ou l'autre des parties n'exerce pas l'un quelconque de ses droits au titre des présentes ne saurait emporter renonciation de sa part à son exercice, une telle renonciation ne pouvant procéder que d'une déclaration expresse de la partie concernée.

13.3. Si l'une quelconque des stipulations des présentes CGV s'avérait nulle, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité du contrat ni altérer la validité de ses autres dispositions.

13.4. Les présentes CGV sont soumises au droit français.